



# MIRAMONT Infos

## Bulletin municipal Mai 2026

La nouvelle équipe municipale autour de son Maire,  
Laure VIGNEAUX



### Les Adjoints :

- Marie-France DANFLOUS
- Louis AVEZAC
- Christine DUFOUR
- Thierry MODOLO

### Les Conseillers

Marion BONPUNT, Pascal CARIBOU, Ingrid DANFLOUS, Richard FIGUEROA, Benjamin GIL, Sylvie MORET, Sandrine OUSSET HAMNICH, Marie PECARRERE, Damien SNELA, Julien VIT, Dany OUSSET DENARD, Frédéric PEYRIGUER

## Les délégations

La commune est représentée par son Maire, Laure VIGNEAUX, qui de par sa fonction gère de droit :

- l'administration générale et l'état civil
- les finances et les marchés publics
- la gestion du personnel
- l'urbanisme

### Quatre pôles de délégations ont été définis comme suit :

1. ENVIRONNEMENT - Adjoint référent : Marie-France DANFLOUS

Agriculture – Forêt – Déchets – Environnement – Patrimoine – Sentiers

2. GESTION COMMUNALE - Adjoint référent : Louis AVEZAC

Voirie et chemins communaux – Sécurité – Bâtiments communaux - Equipements sportifs – Travaux – Location des salles – Cimetière

3. CADRE DE VIE - Adjoint référent : Christine DUFOUR

Education – ALAE – Cantine – Commerces – Entreprises – Emploi – Politique du logement public ou privé – Transports scolaires et mobilité – Action sociale – Associations

4. COMMUNICATION - Adjoint référent : Thierry MODOLO

Recensement de la population – Communication – Publications – Evènementiel – Distribution – Cérémonies officielles

## REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AUPRES DES INSTANCES TERRITORIALES

INSTANCES	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
La 5C	Laure VIGNEAUX	
SDEHG	Damien SNELA Ingrid DANFLOUS	Louis AVEZAC Thierry MODOLO
SICASMIR	Laure VIGNEAUX Marie-France DANFLOUS	Christine DUFOUR Marion BONPUNT
SIVOM SGMA	Sandrine OUSSET HAMNICH Damien SNELA	Christine DUFOUR Marie-France DANFLOUS
COMMISSION APPEL D'OFFRES	Louis AVEZAC Sylvie MORET Ingrid DANFLOUS	Christine DUFOUR Richard FIGUEROA Sandrine OUSSET HAMNICH
RÉSEAU 31	Damien SNELA Benjamin GIL Marie PECARRERE	
PNR Comminges Barousse	Marie-France DANFLOUS	Thierry MODOLO
DÉFENSE	Thierry MODOLO	
SYNDICAT MIXTE GARONNE AMONT	Marie-France DANFLOUS	
ASSOCIATION COMMUNES FORESTIERES	Marie-France DANFLOUS	Thierry MODOLO

### Mairie

4 Rue Dauphine

31800 Miramont-de-Comminges

☎ 05 61 94 81 40 ✉ [mairiemiramont@wanadoo.fr](mailto:mairiemiramont@wanadoo.fr)

Site internet : <http://www.miramont-de-comminges.fr/>

**Accueil du public Secrétariat de la Mairie et agence postale**

lundi – mercredi et vendredi de 08h00 à 12h00

**A NOTER :** L'application **PanneauPocket** téléchargeable gratuitement sur tous vos supports est régulièrement mise à jour.

Elle comporte toutes les nouveautés de la commune. Elle est pour nous un lien précieux pour vous tenir informés en temps réel.

N'hésitez pas à la télécharger. **C'est simple, gratuit et pratique !**

### Régie Municipale d'Electricité, eau et assainissement

4 Rue Dauphine

31800 Miramont-de-Comminges

☎ 05 61 94 81 41 ✉ [contact@regie-miramont.fr](mailto:contact@regie-miramont.fr)

Site internet : <http://www.regie-miramont.fr/>

**Représentants municipaux : Laure VIGNEAUX – Louis AVEZAC – Pascal CARRIBOU**

**Représentant de la société civile : Camille LACOMME**

**Accueil du public**

mardi – mercredi – jeudi et vendredi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h30

En dehors des horaires d'ouverture et **en cas d'urgence uniquement**, permanence

06 83 19 47 62

# Brèves

## SERVICES TECHNIQUES

Comme vous le savez, Théo PRIETO et Christian MORET ont fait valoir leurs droits à la retraite. Nous les remercions pour toutes ces années de service à la Mairie de Miramont-de-Commingses et pour leur dévouement auprès des miramontaises et miramontais. Les recrutements sont en cours pour les remplacer et prochainement, de nouveaux agents continueront leurs actions dans la commune.

## TRAVAUX

Les travaux de réfection de la toiture de la Mairie sont terminés. Suivront les toitures de l'ancienne poste et de la salle des fêtes.

## Informations

### Tri sélectif – piles usagées

De nouveaux « mini-conteneurs » ont été installés, tout proches des colonnes de tri sélectif. Ils permettent d'y déposer les piles et batteries usagées.



### L'élagage, une nécessité essentielle



La multiplication des épisodes climatiques intenses fragilise les infrastructures réseaux à cause des chutes de branches. Un arbre non entretenu est une menace directe pour la continuité des services numériques et de leurs usages (télétravail, écoles, urgences, commerces).

Il semble utile de rappeler que la loi prévoit que l'entretien de la végétation à proximité des lignes aériennes incombe également aux propriétaires privés.

#### Pourquoi l'élagage est essentiel ?

- **Sécurité publique** : Elaguer évite les chutes de branches ou d'arbres lors des tempêtes.
- **Préservation du réseau** : L'élagage protège les lignes télécoms et électriques, réduisant les risques de dégradations du réseau.
- **Réduction des signalements** : En entretenant les arbres, on diminue les interventions liées aux poteaux et câbles endommagés.
- **Préservation de la santé des arbres** : L'entretien favorise une croissance saine et prolonge leur vie.
- **Amélioration du cadre de vie** : Des arbres bien entretenus améliorent l'environnement et la biodiversité.

### Pass d'accès à la déchetterie, nouvelles modalités

Un pass nominatif gratuit est nécessaire pour accéder aux déchetteries de la Communauté de Communes Cœur et Côteaux Commingses.

Le but de ce dispositif, à destination des résidents et privés producteurs de déchets non ménagers, est d'améliorer la sécurité, accompagner au mieux les usagers, maîtriser les coûts et renforcer le tri.

Il doit être demandé par les usagers.

Afin de garantir au mieux la continuité de l'accompagnement dans votre demande de pass d'accès en déchetterie, des permanences seront désormais organisées sur rendez-vous.

Ces derniers seront proposés en déchetterie ou sur les sites administratifs du pôle déchets de la Communauté de communes (759 route du Circuit à Saint-Gaudens).

Prise de rendez-vous :

Par mail : [passdechetteries@la5c.fr](mailto:passdechetteries@la5c.fr)

Par téléphone : 05 61 94 74 46

## VOTRE AVIS COMPTE !

Le SYSTOM des Pyrénées lance un questionnaire à destination des habitants de son territoire.

Nous souhaitons mieux connaître :

- vos habitudes en matière de tri des déchets
- votre compréhension des consignes de tri
- vos préférences pour recevoir nos informations

Pour remplir  
le questionnaire,  
c'est par ici



Quelques minutes suffisent

NOUS COMPTONS SUR VOTRE PARTICIPATION



SYSTOM  
des Pyrénées

## ⚠ Pour le bien-être de tous ⚠

Les colonnes de tri sélectif de l'ensemble du village ne sont ni des dépôts d'ordures ménagères ni des déchetteries !!!

Nous avons remarqué que des cartons, bidons de pétrole, ferraille, grilles en plastique et autres débris, qui n'ont rien à faire là, sinon nuire à l'environnement de tous avaient été déposés.

**Dans un appel à lutter contre les incivilités, nous demandons à chacune et chacun de respecter ces lieux à vocation d'améliorer le quotidien.**

## Civisme et voisinage



### Le bruit :

De jour comme de nuit, tout comportement fautif portant atteinte à la tranquillité du voisinage constitue une infraction. Sont visés les bruits gênants ou agressifs de la vie quotidienne, provoqués par des personnes, des objets bruyants ou des animaux, de même que l'utilisation de vélomoteurs, scooters et autres engins « pétaradants ».

### Horaires de bricolage et de jardinage :

Afin de préserver la tranquillité et la qualité de vie à laquelle chacun aspire, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ne peuvent être effectués que :

**Du lundi au vendredi : 8h30 à 12h et 14h à 19h30**

**Le samedi : 9h à 12 h et 15h à 19h**

**Les dimanches et jours fériés : 10h à 12h et 16h à 18h**

### Les déchets :

Le brûlage des déchets ménagers est interdit.

Les déchets issus des activités de jardinage, d'élagage et de désherbage ne peuvent en aucun cas être brûlés à l'air libre, ni dans des incinérateurs.

### Les animaux :

Il est interdit de laisser les chiens divaguer sur la voie publique et la souiller par leurs déjections y compris trottoirs, allées, pelouses, espaces verts, jardins publics et terrains de jeux.

## Un commerçant miramontais



### Boucherie Chez Micky

82 rue de Verdun - 05 61 89 10 75

- Viande locale issue des élevages commingeois
- Plats cuisinés « maison »
- Charcuterie « maison »
- Articles d'épicerie

Micky vous accueille du mardi au samedi de 07h00 à 12h20 et de 15h00 à 19h00

## A vos agendas



### Pétanque Sportive Miramontaise

Place Saint-Jean

Buvette et restauration possible sur place sur chaque évènement

23-05 – Challenge Fantuzzo/Ousset en triplette mixte

06-06 – Triplette

11-06 – Championnat Départemental club en vétéran



### Association Festive de Miramont

Place Saint-Jean

31-05 – Vide-grenier – Buvette et restauration possible sur place

27-06 – Feu de la Saint-Jean – Assiette grillades/frites/fromage

autour du feu